

**Annexe n°1**  
**Règlement des épreuves du DELF et du DALF**

**DIPLÔME D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE**  
**DELF A1**

**Niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues**

DELF A1 - nature des épreuves	durée	note sur
Compréhension de l'oral  * Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur trois ou quatre très courts documents enregistrés ayant trait à des situations de la vie quotidienne (deux écoutes). <i>Durée maximale des documents : 3 mn</i>	0h20 environ	/25
Compréhension des écrits  * Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur quatre ou cinq documents écrits ayant trait à des situations de la vie quotidienne.	0h30	/25
Production écrite  * Epreuve en deux parties : - compléter une fiche, un formulaire - rédiger des phrases simples (cartes postales, messages, légendes...) sur des sujets de la vie quotidienne.	0h30	/25
Production orale  * Epreuve en trois parties : - entretien dirigé - échange d'informations - dialogue simulé.	5 à 7 mn <i>préparation : 10 mn</i>	/25

**Durée totale des épreuves collectives : 1heure20**

\* **Note totale sur 100.**

\* **Seuil de réussite pour l'obtention du diplôme : 50/100**

\* **Note minimale requise par épreuve : 5/25**

# DIPLÔME D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE

## DEL F A2

**Niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues**

DEL F A2 - nature des épreuves	durée	note sur
<b>Compréhension de l'oral</b> * Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur trois ou quatre courts documents enregistrés ayant trait à des situations de la vie quotidienne (deux écoutes). <i>Durée maximale des documents : 5 mn</i>	0h25 environ	/25
<b>Compréhension des écrits</b> * Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur trois ou quatre courts documents écrits ayant trait à des situations de la vie quotidienne.	0h30	/25
<b>Production écrite</b> * Rédaction de deux brèves productions écrites (lettre amicale ou message) - décrire un événement ou des expériences personnelles - écrire pour inviter, remercier, s'excuser, demander, informer, féliciter...	0h45	/25
<b>Production orale</b> * Epreuve en trois parties : - entretien dirigé - monologue suivi  - <b>exercice en interaction.</b>	6 à 8 mn <i>préparation : 10 minutes</i>	/25

**Durée totale des épreuves collectives : 1heure 40**

\* **Note totale sur 100.**

\* **Seuil de réussite pour l'obtention du diplôme : 50/100**

\* **Note minimale requise par épreuve : 5/25**

# DIPLÔME D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE

## DELFB1

**Niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues**

DELFB1 - nature des épreuves	durée	note sur
Compréhension de l'oral <b>* Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur trois documents enregistrés (deux écoutes).</b> <i>Durée maximale des documents : 6 mn.</i>	0h25 environ	/25
Compréhension des écrits <b>* Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur deux documents écrits :</b> - dégager des informations utiles par rapport à une tâche donnée - analyser le contenu d'un document d'intérêt général.	0h35	/25
Production écrite <b>* Expression d'une attitude personnelle sur un thème général (essai, courrier, article...).</b>	0h45	/25
Production orale <b>* Epreuve en trois parties :</b> - entretien dirigé - exercice en interaction  <b>- expression d'un point de vue à partir d'un document déclencheur.</b>	0h15 environ <i>préparation : 0h10 (ne concerne que la 3<sup>ème</sup> partie de l'épreuve)</i>	/25

**Durée totale des épreuves collectives : 1 heure 45**

\* **Note totale sur 100.**

\* **Seuil de réussite pour l'obtention du diplôme : 50/100**

\* **Note minimale requise par épreuve : 5/25**

# DIPLÔME D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE

## DELFB2

Niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues

DELFB2 - nature des épreuves	durée	note sur
Compréhension de l'oral <b>* Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur deux documents enregistrés :</b> - interview, bulletin d'informations... (une seule écoute)  - <b>exposé, conférence, discours, documentaire, émission de radio ou télévisée</b>  <b>(deux écoutes).</b> <i>Durée maximale des documents : 8 mn</i>	0h30 environ	/25
Compréhension des écrits <b>* Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur deux documents écrits :</b> - texte à caractère informatif concernant la France ou l'espace francophone - texte argumentatif..	1h00	/25
Production écrite <b>* Prise de position personnelle argumentée (contribution à un débat, lettre formelle, article critique...).</b>	1h00	/25
Production orale <b>* Présentation et défense d'un point de vue à partir d'un court document déclencheur</b>	0h20 <i>préparation : 30 minutes</i>	/25

**Durée totale des épreuves collectives : 2 h 30**

\* **Note totale sur 100.**

\* **Seuil de réussite pour l'obtention du diplôme : 50/100**

\* **Note minimale requise par épreuve : 5/25**

# DIPLÔME APPROFONDI DE LANGUE FRANÇAISE

## DALF C1

Niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues

DALF C1 - nature des épreuves	durée	note sur
<p>Compréhension de l'oral</p> <p>* <b>Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur des documents enregistrés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- un document long (entretien, cours, conférence...) d'une durée d'environ huit minutes (deux écoutes)</li><li>- plusieurs brefs documents radiodiffusés (flashes d'informations, sondages, spots publicitaires...) (une écoute).</li></ul> <p><i>Durée maximale des documents : 10 mn</i></p>	0h40 environ	/25
<p>Compréhension des écrits</p> <p>* Réponse à un questionnaire de compréhension portant sur un texte d'idées (littéraire ou journalistique), de 1500 à 2000 mots.</p>	0h50	/25
<p>Production écrite</p> <p>* Epreuve en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- synthèse à partir de plusieurs documents écrits d'une longueur totale d'environ 1000 mots</li><li>- essai argumenté à partir du contenu des documents</li></ul> <p><i>2 domaines au choix du candidat: lettres et sciences humaines, sciences</i></p>	2h30	/25
<p>Production orale</p> <p>* Exposé à partir de plusieurs documents écrits, suivi d'une discussion avec le jury.</p> <p><i>2 domaines au choix du candidat: lettres et sciences humaines, sciences</i></p>	0h30 <i>préparation :</i> 1h00	/25

**Durée totale des épreuves collectives : 4 h 00**

\* **Note totale sur 100.**

\* **Seuil de réussite pour l'obtention du diplôme : 50/100**

\* **Note minimale requise par épreuve : 5/25**

# DIPLÔME APPROFONDI DE LANGUE FRANÇAISE DALF C2

Niveau C2 du Cadre européen commun de référence pour les langues

DELFC2 - nature des épreuves	durée	note sur
Compréhension et production orales * Epreuve en trois parties : - compte rendu du contenu d'un document sonore (deux écoutes) - développement personnel à partir de la problématique exposée dans le document - débat avec le jury. <i>2 domaines au choix du candidat: lettres et sciences humaines, sciences</i>	passation : 0h30 préparation : 1h00	50
Compréhension et production écrites * Production d'un texte structuré (article, éditorial, rapport, discours...) à partir d'un dossier de documents d'environ 2000 mots. <i>2 domaines au choix du candidat: lettres et sciences humaines, sciences</i>	3h30	50

**Durée totale des épreuves collectives : 3 h 30**

\* **Note totale sur 100.**

\* **Seuil de réussite pour l'obtention du diplôme : 50/100**

\* **Note minimale requise par épreuve : 10/50**

**Annexe n°2**

**Tableau de correspondance entre ancien et nouveau dispositif DELF DALF**

**Correspondances entre ancien et nouveau DELF-DALF : critères de calcul pour la délivrance des diplômes**

\* l'unité ou groupe d'unités de l'ancien système qui confère par équivalence l'un des nouveaux diplômes, doit :

- évaluer les quatre compétences (soit séparément, soit de manière croisée)
- attester, via l'ensemble des épreuves, de compétences linguistique et pragmatique au moins égales au niveau cible.

**Unités ou combinaisons d'unités pouvant donner lieu à une délivrance par équivalence**

Ancien DELF-DALF			Nouveaux DELF et DALF
DELF 1 <sup>er</sup> degré	DELF 2 <sup>nd</sup> degré	DALF	
A1 ou A2			→ A1
A1 A2 ou A3 ou A1 A3 ou A1 A4 ou A2 A3 ou A2 A4			→ A2
A3 A4			→ B1
* A5 et ou * A6 et ou * A6 et	B4 B1 B3		→ B2
	B1 B4 ou B3 B4		→ C1

\* cas exceptionnels (candidats passés par les deux tests d'accès direct)

N.B. : les combinaisons de trois unités pouvant donner lieu à délivrance incluent les combinaisons de deux unités déjà mentionnées. Elles ne figurent donc pas dans le tableau pour des raisons de lisibilité.

**Unités ou combinaisons isolées ne pouvant donner lieu à aucune délivrance par équivalence (absence totale d'une ou plusieurs compétences).**

\* Chacune des unités A4 A5 A6 B1 B2 B3 B4 isolée.

\* Les combinaisons de 2 ou 3 unités suivantes

B1+B2

B1+B3

B2+B4

B2+B3

A5 + B1 et/ou B2 et/ou B3 (cas rares, ne concernant que des candidats passés par les tests d'accès direct)

A6 + B2 et/ou B4 (même remarque)



**Annexe n°3**  
**Attestation provisoire de réussite aux examens DELF DALF**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE  
COMMISSION NATIONALE DU DELF ET DU DALF ou RECTORAT D'ACADEMIE

***ATTESTATION PROVISOIRE DE RÉUSSITE***

*Je soussigné*  
*président du jury pour le diplôme d'études en langue française*  
*au centre d'examen de :*

*atteste que :*

**M**  
né(e) le // à (ville, pays)

**n° de candidat :**

*a satisfait aux épreuves de l'examen :*

**DELF / DALF XX**

Niveau XX du Cadre européen commun de référence pour les langues

*session :* \_\_\_\_\_ *à :* \_\_\_\_\_

*avec les résultats suivants :*

<b>ÉCRIT</b>	<i>Compréhension</i>	<i>note : /25</i>	<i>NOTE FINALE : /100</i>
	<i>Production</i>	<i>note : /25</i>	
<b>ORAL</b>	<i>Compréhension</i>	<i>note : /25</i>	
	<i>Production</i>	<i>note : /25</i>	

*Fait le //*

**Le président du jury**

Le DELF et le DALF comporte 6 diplômes indépendants : DELF A1      DELF A2 DELF B1      DELF B2 DALF C1      DALF C2	<i>Important : cette attestation comporte votre numéro d'identification DELF-DALF. Ce numéro est définitif. Vous devez le communiquer à chacune de vos inscriptions, dans le même centre d'examen ou dans un centre différent.</i>
Le présent document atteste de la réussite au diplôme correspondant, en l'attente de la délivrance du diplôme définitif. Cette attestation est délivrée en un seul exemplaire. Aucun double ne pourra être établi. Ne vous en dessaisissez jamais.	

**Annexe n°4**  
**Modèles des diplômes DELF et DALF**

**Modèle de diplôme pour la France : signé par le recteur d'académie**

**Modèle de diplôme pour l'étranger : signé par le président de la commission nationale du DELF et  
du DALF**

**Modèle de diplôme par équivalence**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

# DIPLOME D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE

## DELF A1

Niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues

*Le président de la commission nationale du DELF et du DALF atteste que :*

né(e) le        à (VILLE, PAYS)

de nationalité

*a satisfait aux épreuves du diplôme d'études en langue française niveau A1,  
et devient titulaire de plein droit de ce diplôme.*

Fait à , le

Le président de la commission nationale  
du DELF et du DALF

N° de candidat :

## RELEVÉ DE NOTES

*Nom et prénom :*

*Nationalité :*

*Date et lieu de naissance :* , (VILLE, PAYS)

*N° de candidat :*

*Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mai 1985 modifié, le titulaire de ce diplôme a subi avec succès les épreuves constitutives du DELF niveau A1, avec les résultats suivants :*

*session :*      *centre d'examen :*

**ÉCRIT**                      **Compréhension**                      *note : /25*

**Production**                      *note : /25*

**ORAL**                      **Compréhension**                      *note : /25*

**Production**                      *note : /25*

**NOTE FINALE : /100**

*Le DELF niveau A1 est délivré à tout candidat ayant obtenu une moyenne minimale de 50 points à l'ensemble des épreuves, avec un minimum de 5 sur 25 dans chaque épreuve.*

Le DELF et le DALF comportent six niveaux. Les compétences évaluées pour chaque niveau correspondent à celles décrites par le Cadre européen commun de référence pour les langues :

- DELF A1 et A2 : utilisateur élémentaire
- DELF B1 et B2 : utilisateur indépendant
- DELF C1 et C2 : utilisateur expérimenté

Diplôme n°:



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

# DIPLÔME D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE DELF A1

Niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues

*Le recteur de l'académie de (académie) atteste que :*

né(e) le      à (VILLE, PAYS)

de nationalité

*a satisfait aux épreuves du diplôme d'études en langue française niveau A1,  
et devient titulaire de plein droit de ce diplôme.*

Fait à , le

Le recteur de l'académie de

N° de candidat :

## RELEVÉ DE NOTES

*Nom et prénom :*

*Nationalité :*

*Date et lieu de naissance :* , (VILLE, PAYS)

*N° de candidat :*

*Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mai 1985 modifié, le titulaire de ce diplôme a subi avec succès les épreuves constitutives du DELF niveau A1, avec les résultats suivants :*

*session :*      *centre d'examen :*

**ÉCRIT**                      **Compréhension**                      *note : /25*

**Production**                      *note : /25*

**ORAL**                      **Compréhension**                      *note : /25*

**Production**                      *note : /25*

**NOTE FINALE : /100**

*Le DELF niveau      est délivré à tout candidat ayant obtenu une moyenne minimale de 50 points à l'ensemble des épreuves, avec un minimum de 5 sur 25 dans chaque épreuve.*

Le DELF et le DALF comportent six niveaux. Les compétences évaluées pour chaque niveau correspondent à celles décrites par le Cadre européen commun de référence pour les langues :

- DELF A1 et A2 : utilisateur élémentaire
- DELF B1 et B2 : utilisateur indépendant
- DELF C1 et C2 : utilisateur expérimenté

Diplôme n°:



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

# DIPLOME D'ETUDES EN LANGUE FRANÇAISE DELF A1

Niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues

*Le président de la commission nationale du DELF et du DALF atteste que :*

né(e) le      à (VILLE, PAYS)

de nationalité

*a satisfait aux épreuves du diplôme d'études en langue française niveau A1,  
et devient titulaire de plein droit de ce diplôme.*

Fait à      , le

Le président de la commission nationale

N° de candidat :

*Nom et prénom :*

*Nationalité :*

*Date et lieu de naissance : , (VILLE, PAYS)*

*N° de candidat :*

*Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mai 1985 modifié, ce diplôme est conféré par équivalence au titulaire de certaines unités de contrôle constitutives du diplôme d'études en langue française ou du diplôme approfondi de langue française délivrées en application des dispositions en vigueur antérieurement au 1<sup>er</sup> septembre 2005.*

*session :                      centre d'examen : (PAYS)*

Le DELF et le DALF comportent six niveaux. Les compétences évaluées pour chaque niveau correspondent à celles décrites par le Cadre européen commun de référence pour les langues :

- A1 et A2 : utilisateur élémentaire
- B1 et B2 : utilisateur indépendant
- C1 et C2 : utilisateur expérimenté